

pathique officier adjoint à la Direction, M. Amman, lui a donné pleinement raison. Voici cette lettre, dont les détails pourront peut-être servir à ceux qui seraient tentés de peindre, un jour, l'uniforme de la petite troupe qui tint, durant quelques mois, garnison à Villers-Cotterêts :

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 15 courant, relative aux couleurs des Dragons montés de la Reine, sous Louis XVI, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après tous les renseignements que vous avez bien voulu me demander.

Heureux d'avoir pu en cette circonstance vous être agréable, etc.

LA REINE-DRAGONS

(N^o 5 en 1786 — N^o 6 en 1791)

UNIFORME

Habit fond vert foncé, revers écarlate, retroussis écarlate, parements écarlate, boutons blancs timbrés n^o 5, poches en long, veste blanche, culotte en peau de daim, blanche.

ÉQUIPAGE DU CHEVAL

La housse et les chaperons en drap rouge avec galons à la livrée de la Reine.

Voici, maintenant, le document annoncé par M. Ernest Roch ; il s'agit d'une lettre d'engagement militaire, en 1702 :

Fut présens en sa personne Messire Charles-Emanuel de Poignant, chevalier, capitaine dans le régiment de Messire Marquis de Mombourg d'Infanterye. Lequel a reconnu avoir engagé et engage par ces présentes Edme Thierry, manouvrier, demeurant à Oigny, pour servir en

qualité de second corporal dans sa compaignye pour le service du Roy pendant deux ans d'huy après lequel temps luy donnerason congé pour se retirer ou bon luy semblera, ce que ledict Edme Thierry a ce présent ce accepte, et reconnois avoir reçu dudict sieur de Poignant un écu neuf vallant trois livres seize sols ce troizième jour de juin présent mois, et un de la même valeur de trois livres seize sols qu'il a reçu présens les notaires soussignés. Et lui prometz ledit messire de Poignant, lui payer encore sept livres douze sols a sa vollonté ce qui a été ainsi acordé entre ledict messire de Poignant et ledict sieur Thierry. Cy comme ils s'obligent respectyvement. Fait et passé à Villers-Cotterest le neufviesme juin mil sept cent deux, après midy Et a ledict messire de Poignant signé et ledict Edme Thierry déclaré ne scavoir écrire ne signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

(Signé:) DE POIGNANT,
DELAAGE et WUARNIER, notaires.

Une annexe porte cette mention :

Comme suyte au projet arrêté en l'hostellerye du Cocq, présence de Claude Bourré, par Jean Le Dreux, sergens, le deuxiesme de ce mesme mois de juin.

Avant de lever la séance, M. Emile Pottier, président, demande l'insertion au Bulletin, et à titre documentaire, de la lettre suivante adressée, par les soins du Secrétariat, à tous les membres de la Société Historique :

Villers-Cotterêts, le 15 mai 1907.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Au cours de la séance du 6 mai présent mois, les membres du Bureau et les membres titulaires de notre Société ont décidé d'organiser, pour le dimanche

9 juin prochain, une visite au Château de Villers-Cotterêts et une excursion à la Pierre Clouïse ; visite et excursion auxquelles ont été invitées des délégations des Sociétés archéologiques de Château-Thierry, Compiègne, Senlis et Soissons.

Le programme comprend également un déjeuner qui aura lieu en l'hôtel de la Pomme-d'Or. Le coût de ce déjeuner est fixé à 5 francs par tête (place en voiture comprise).

Dans l'espoir qu'il vous plaira de vous joindre aux Excursionnistes, les membres du Bureau et les membres titulaires de la Société vous prient de vouloir bien envoyer votre adhésion, soit à M. Delinge, soit à M. Laille, conservateurs du Musée, avant le 31 mai courant, délai de rigueur.

Et ils ont l'honneur de vous présenter, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de leurs sentiments bien dévoués.

POUR LE BUREAU ET LES MEMBRES TITULAIRES :

Le Président,

EMILE POTTIER, I. ☉

Le Vice-Président,

A. CASTELLANT.

L'un des Secrétaires

ERNEST ROCH, ☉.

A titre de simple constatation, M. le Président de la Société Historique régionale fait remarquer le peu d'empressement que paraissent apporter MM. les Sociétaires dans la réponse à l'invitation lancée par le Bureau de la Société.

Cette constatation faite, la séance est levée à cinq heures.
